

<b>Zeitschrift:</b>	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
<b>Herausgeber:</b>	Société fribourgeoise d'éducation
<b>Band:</b>	71 (1942)
<b>Heft:</b>	6
<b>Rubrik:</b>	Pour l'avenir de nos enfants

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 09.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## **Pour l'avenir de nos enfants**

Les parents qui s'occupent assez tôt de l'avenir de leurs enfants qui vont quitter l'école font preuve de prévoyance. Mais il ne faut pas qu'un problème de cette importance soit résolu à la légère. Les deux brochures : *Le choix d'une profession* (pour jeunes hommes, 7<sup>e</sup> édition), recommandée par l'Union suisse des Arts et Métiers et par l'Association suisse pour l'Orientation professionnelle et la Protection des apprentis, et *Nos jeunes filles et le choix d'une profession* (4<sup>e</sup> édition), rédigée par M<sup>me</sup> Rosa Neuenschwander, et également recommandée par l'Union suisse des Arts et Métiers et par l'Union féminine suisse des Arts et Métiers, donnent de précieux renseignements à ce sujet. Conçues dans un style facilement compréhensible à tous, ces deux brochures contiennent les règles les plus importantes pour le choix d'une profession, en tenant particulièrement compte des conditions en Suisse, ainsi que de nombreuses indications quant à la durée de l'apprentissage, la formation préliminaire et les possibilités de perfectionnement pour chaque profession. On ne peut dès lors que les recommander chaleureusement aux parents, instituteurs, pasteurs, autorités tutélaires, etc., auxquels elles serviront de directives basées sur l'expérience. Les deux brochures peuvent être obtenues au prix de 50 centimes chacune (par quantités de dix exemplaires, 25 centimes) chez Büchler & C<sup>ie</sup>, imprimeurs-éditeurs, à Berne.

## **51<sup>e</sup> cours normal suisse de travaux manuels et d'école active, à Rorschach**

La société suisse de travail manuel et de réforme scolaire organise du 13 juillet au 8 août 1942 à Rorschach le 51<sup>e</sup> cours normal de travaux manuels et d'école active. La Confédération accorde son appui financier à ce cours, qui sera placé sous le patronage du Département de l'Instruction publique du canton de St-Gall. On y donnera les cours suivants :

a) *Cours techniques* : Enseignement des travaux manuels :

1. Cours préparatoire : 1<sup>re</sup> à 4<sup>e</sup> années scolaires du 20 juillet au 8 août.
2. Cartonnage : 4<sup>e</sup> à 6<sup>e</sup> années scolaires du 13 juillet au 8 août.
3. Travail sur bois : 7<sup>e</sup> à 9<sup>e</sup> années scolaires du 13 juillet au 8 août.
4. Travail sur métaux : 7<sup>e</sup> à 9<sup>e</sup> années scolaires du 13 juillet au 8 août.

b) *Cours didactiques* :

5. Ecole active, degré inférieur : 1<sup>e</sup> à 3<sup>e</sup> années scolaires.  
du 20 juillet au 8 août.
6. Ecole active, degré moyen : 4<sup>e</sup> à 6<sup>e</sup> années scolaires.  
du 20 juillet au 8 août.